



Appel à participation des établissements de santé Action semaine sécurité des patients

Semaine de la sécurité du 18 au 22 novembre 2019 !

Pour **accompagner les professionnels des établissements de santé** dans la démarche de signalement, le CEPPRAAL organise au niveau régional une action ciblée sur le **signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS) pendant la semaine de la sécurité des patients qui aura lieu du 18 au 22 novembre 2019.**

⇒ **La semaine du signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS) survenus au sein de votre établissement !**

L'objectif de cette action est de vous aider à dynamiser votre démarche de signalement des événements indésirables et d'encourager vos professionnels à les identifier afin d'améliorer l'exhaustivité des signalements et de renforcer la sécurité sanitaire des patients.

La semaine sécurité des patients est une opération annuelle de sensibilisation auprès des professionnels de santé et des usagers faisant partie intégrante du programme national pour la sécurité des patients (PNSP). Elle a pour objectif de promouvoir le dialogue entre les professionnels de santé et les usagers sur des thématiques liées à la sécurité des soins.

Le signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS)

« Un **événement indésirable associé aux soins (EIAS)** est un événement inattendu qui perturbe ou retarde le processus de soin, ou impacte directement le patient dans sa santé. Cet événement est consécutif aux actes de prévention, de diagnostic ou de traitement. Il s'écarte des résultats escomptés ou des attentes du soin et n'est pas lié à l'évolution naturelle de la maladie » (HAS 2015)

Pour éviter que les dysfonctionnements ne se reproduisent, il est nécessaire de **déclarer les événements indésirables** afin de les **analyser et mettre en place des actions préventives**. Il est donc essentiel que les professionnels développent, dans le cadre de la relation d'équipe et en association avec le patient, leur **capacité à gérer les risques**.

Pourquoi participer à cette semaine du signalement ?

- Pour sensibiliser les professionnels à l'intérêt du signalement et dynamiser la démarche de signalement interne ;
- Pour permettre aux professionnels de santé d'évaluer, de manière ludique, leurs connaissances en matière de déclaration des événements indésirables ;
- Pour améliorer les connaissances des professionnels de santé en matière de déclaration EIAS, « le concept d'erreur doit être dissocié du concept de faute » ;
- Pour augmenter le nombre de signalements ;
- Pour l'amélioration des pratiques via l'analyse des événements ;
- Pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ;
- Pour le développement des compétences ;
- Pour se situer par rapport aux autres établissements de sa région.

Qui est concerné par la semaine du signalement ?

L'ensemble des professionnels exerçant en établissement de santé et participant à la prise en charge des patients.

Quelles sont les grandes étapes de l'action ?

En amont de la semaine du signalement :

- Communication interne de l'établissement sur l'intérêt, le type d'événements à signaler et les modalités de signalement ;
- Mise à disposition par le CEPPRAAL pour diffusion en interne d'un quiz de connaissances sur la déclaration des événements indésirables à soumettre à vos professionnels de santé, pour appuyer vos actions visant à améliorer la culture des soignants.

Pendant la semaine du signalement du 18 au 22 novembre :

- Signalement journalier par les professionnels selon organisation interne ;
- Synthèse des signalements de la semaine par le responsable du projet, dans un tableau mis à disposition par le CEPPRAAL ;
- Transmission du tableau des signalements au CEPPRAAL à l'issue de la semaine du signalement. **Le recueil est anonyme, aucun nom de professionnel ou d'utilisateur n'y figurera.**

Après la semaine du signalement :

- Une synthèse des signalements sera remise à l'établissement :
 - une analyse quantitative de ses événements signalés ;
 - une synthèse régionale de l'ensemble des signalements des établissements participants. **Respect de la confidentialité des données avec anonymisation du nom des établissements ;**

- Les établissements s'engagent à choisir un évènement, à l'analyser et à transmettre un retour d'expérience (REX) au CEPPRAAL fin janvier d'après un modèle d'analyse transmis par le CEPPRAAL ;
- Un jury se réunira et les trois meilleurs REX **recevront un prix : le premier établissement recevra une place pour assister à une formation** du CEPPRAAL (d'après une liste de formation proposée). **Les trois premiers établissements seront invités à présenter leur retour d'expérience lors d'une Rencontre Qualité Sécurité (RQS) ou d'un séminaire organisé par le CEPPRAAL.**

Quels sont les évènements ciblés par la semaine du signalement ?

Les EIAS recouvrent de nombreux types d'évènements de gravité +/- importante dont :

- Les évènements porteurs de risques (EPR) : évènements qui auraient pu provoquer un préjudice au patient mais qui ont été évités par le soignant. Une ou plusieurs barrières de sécurités ont fonctionné ;
- Les évènements indésirables graves (EIG) : évènements inattendus ayant provoqué des conséquences graves pour le patient (mise en jeu du pronostic vital ou fonctionnel, décès, séquelles invalidantes...).

Avertissement : cette campagne ne se substitue pas à l'obligation de signalement aux tutelles.

Les outils mis à votre disposition

Des affiches : transmises par le CEPPRAAL et à imprimer. L'établissement pourra ajouter les coordonnées du responsable du projet en interne à l'établissement et diffuser des affiches en amont de la semaine du signalement pour promouvoir celle-ci.

Un quiz : mise à disposition d'un quiz composé d'une quinzaine de questions avec les réponses associées que vous pourrez diffuser au sein de votre établissement pour appuyer vos actions visant à améliorer la culture des soignants.

Un support de synthèse des signalements à compléter durant la semaine : tableau Excel composé de 5 colonnes : date, signalement, classification, profession du déclarant et une colonne autre pour ajouter des indications si besoin. Une liste déroulante permettra de sélectionner la classification de l'évènement.

Un support de REX qui sera à compléter et à transmettre au CEPPRAAL pour la fin du mois de janvier.

Comment participer à la semaine du signalement ?

1. Désigner un responsable de projet au sein de l'établissement ;
2. S'inscrire via le formulaire d'inscription en ligne - **jusqu'au 8 novembre** ;

3. Une fois inscrit, un accusé de réception vous sera envoyé, accompagné des affiches à personnaliser et du support pour la synthèse des signalements (tableau Excel à 5 colonnes). Le support pour le REX vous sera transmis à l'issue de la semaine du signalement.

Missions du responsable projet de l'établissement

- Renseigner le bulletin d'inscription via le lien internet adressé par le CEPBRAAL ;
- Sensibiliser et informer les professionnels concernés (intérêt, type d'évènements à déclarer, modalités...);
- Transmettre le quiz aux professionnels si vous le souhaitez ;
- Suivre le nombre de signalements et relayer l'information auprès des équipes ;
- Encourager la participation ;
- Accompagner les professionnels dans la démarche ;
- Centraliser les signalements et transmettre le tableau au CEPBRAAL;
- Coordonner la réalisation du REX (choix du signalement et analyse) et transmission au CEPBRAAL fin janvier ;
- Faire le lien avec le CEPBRAAL.

Les engagements de l'établissement

- ✓ S'inscrire via le formulaire en ligne (jusqu'au 8 novembre) ;
- ✓ Transmettre au CEPBRAAL le tableau de synthèse des signalements survenus durant la semaine du 18 au 22 novembre 2019 ;
- ✓ Transmettre le REX fin janvier.

Les engagements du CEPBRAAL

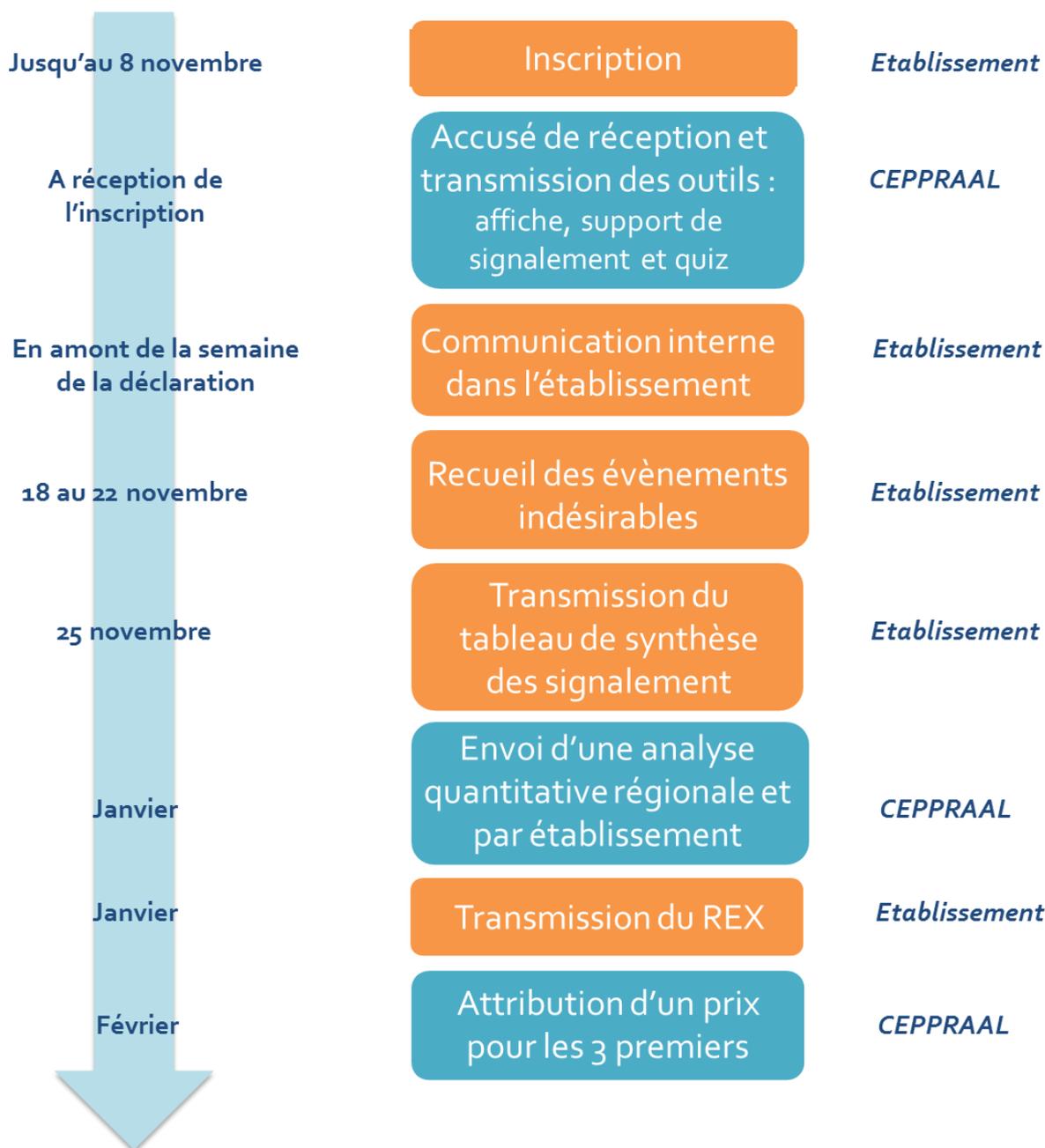
- ✓ Transmettre à l'établissement les modèles d'affiche, le support de synthèse des signalements, suite à l'inscription, en amont de la semaine du signalement;
- ✓ Transmettre à l'établissement suite à la semaine du signalement :
 - une analyse quantitative de ses évènements signalés ;
 - une synthèse régionale de l'ensemble des signalements des établissements participants. **Respect de la confidentialité des données avec anonymisation du nom des établissements ;**
 - un modèle de REX.
- ✓ Répondre aux questions de l'établissement.

Vous avez une question ? N'hésitez pas à nous contacter !

Sarah Burdet - 04 72 11 54 58 - sarah.burdet@chu-lyon.fr

Schéma récapitulatif des différentes étapes





Pour vous inscrire : [inscription](#)

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe du CEPPRAAL.

Contact :

Sarah Burdet

04 72 11 54 58

sarah.burdet@chu-lyon.fr

www.ceppraal-sante.fr